

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Conditions de recrutement :

Statut	ATER
Section CNU	13
Durée du recrutement	1 an (renouvelable selon réglementation)
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département Etudes slaves
Filière de formation concernée	Licence LEA Licence LLCER Russe trilingue Master Etudes slaves : monde est-européen Master CIPE (Commerce international et Pays Emergents) Master LAI
Laboratoire de Recherche de rattachement	Plurielles
Date limite d'envoi des dossiers	15 mai 2026 Envoi des dossiers par voie dématérialisée : https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

Le/la candidat(e) recruté(e) sera ainsi amené(e) à assurer des cours de langue (langue de spécialité, traduction), de littérature russe, mais aussi d'histoire de la Russie et des autres pays ex-soviétiques, à visée professionnelle (médiation culturelle) et de recherche (arts et politisation dans les pays ex-soviétiques).

Le poste implique par ailleurs une participation à la vie pédagogique du département (réunions pédagogiques, jurys, encadrement des étudiants et suivi des projets professionnalisants).

Activité de recherche :

L'ATER contribuera aux activités de recherche du laboratoire Plurielles de l'Université Bordeaux Montaigne